Présences
Monique Hermes ■ bourgmestre

Marc Krier I Liane Felten ● échevins

Tess Burton I Patrick Frieden I Carine Sauer I
Martine Cognioul-Loos I Metty Scholtes I Marc Ury ◄ conseillers

Excusée : Claude Wagner I Claire Sertznig ◄ conseillers

12.12.2023

Rapport du conseil communal

La bourgmestre Monique HERMES (CSV), ouvre la séance du Conseil communal et souhaite la bienvenue aux membres présents ainsi qu'aux collaborateurs/trices de l'administration communale.
Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP), fêtant son anniversaire, est chaleureusement félicité par la bourgmestre.

Les deux conseillers Claire SERTZNIG (DP) et Claude WAGNER (DP) se font excuser pour cette séance.

1. CIGR – Plan d'action local 2024

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) évoque les activités et le budget du CIGR.

Pour l'année 2024, la participation communale s'élèvera à 377.347,11€.

La conseillère Carine SAUER (CSV) ajoute que le montant est un peu plus élevé en raison de l'acquisition d'un nouveau camion pour un montant de 27.000.-€, d'une augmentation de l'indice des prix, de l'augmentation des frais de fonctionnement et des frais de formation du personnel. Les dépenses concernant le projet « Rent a bike » ont également été plus élevées que d'habitude, ceci en raison de l'achat de vélos électriques.

Le plan d'action local 2024 du CIGR est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

2. Approbation d'un avenant à un contrat de mise à disposition

Adopté à l'unanimité par le Conseil communal.

3. Subsides

a) Unicef 50.-€
Adopté à l'unanimité par le Conseil communal.

b) Médecins sans frontières 100.-€
Adopté à l'unanimité par le Conseil communal.

c) Tennis Club Grevenmacher
(La moitié du matériel) 3.200.-€
Adopté à l'unanimité par le Conseil communal.

d) HB Museldall 1.500.-€
(uniformes des équipes dames et hommes : subside extraordinaire)
Adopté à l'unanimité par le Conseil communal.

4. Concessions cimetière

14 renouvellements et 6 renonciations ont été acceptés à l'unanimité par le Conseil communal.

5. Taxes communales: Abrogation de certaines taxes de chancellerie

Etant donné que le service en ligne « MyGuichet » permet de solliciter gratuitement tout type de certificat, le collège échevinal propose de supprimer les taxes s'élevant à 2,50€ pour, entre autres, une copie de l'acte de naissance, de mariage ou de décès, ainsi que les taxes de 5,00€ pour les déclarations de changement d'adresse, dans le cas où le citoyen se rend en personne à l'administration communale pour solliciter ce service.

Adopté à l'unanimité par le Conseil communal.

6. Commission du vivre ensemble interculturel

L'échevine Liane FELTEN (CSV) aborde brièvement le règlement interne de la commission.

a) Approbation du règlement d'ordre intérieur de la commission du vivre ensemble interculturel.
Adopté à l'unanimité.

b) Désignation des membres de la commission du vivre ensemble interculturel.
Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer qu'il s'agit probablement d'une commission remaniée, mais que les mêmes membres seront nommés que dans la commission d'intégration existante auparavant. L'échevine Liane FELTEN (CSV) conteste cette affirmation. Il s'agit de trois nouveaux candidats.

Le vote a été adopté comme suit par le Conseil communal :
- *BACKES Karin - unanimité*
- *BARTKUS Jolita - 8 voix oui et 1 voix non*
- *BIER Marc - 7 voix oui et 1 voix non et 1 abstention*
- *FELTEN Liane - unanimité*
- *KALLAGE Barbara - unanimité*
- *KRACK Joël - 8 voix oui et 1 voix non*
- *MIETZNER Michael - 8 voix oui et 1 abstention*
- *OUMAR Yere - unanimité*
- *PEREIRA FERRAZ Rui - unanimité*
- *SOUISSI Nesrine - unanimité*
- *TARANETS Viktoriia - unanimité*
- *THOSS Carlo - unanimité*

7. Conversion d'un poste d'employé communal 100%, groupe d'indemnité D1, sous-groupe administratif en un poste d'employé communal 100%, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif

Un poste existant au secrétariat communal sera transformé en un poste de carrière B1 pour répondre aux besoins et aux exigences toujours croissantes.

Adopté à l'unanimité.

8. ERMG : Décision de principe : Conditions de changement de statut de salarié à tâche intellectuelle vers le statut de l'employé communal

Madame Jessica STEFFEN du service du personnel explique le cadre du changement de statut d'un salarié à tâche intellectuelle vers le statut d'employé communal.

Au sein de l'école régionale de musique de Grevenmacher, plusieurs enseignants de musique bénéficient du statut d'employé communal. Mais il s'agit avant tout d'une décision de principe afin que le cadre soit clairement défini.
La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) remarque qu'auparavant, il n'était pas clair de quel statut bénéficiait l'enseignant de musique au moment de la retraite. Avec les nouvelles conditions fixées, cela serait plus clair, ce dont elle se réjouirait. Elle ajoute que les enseignants de l'école de musique régionale de Grevenmacher sont fidèles à leur employeur et qu'ils y exercent généralement leur profession pendant très longtemps.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) doute de la condition de travailler 20 ans sans interruption pour la Ville de Grevenmacher afin de s'affilier à la caisse de pension des fonctionnaires. Que se passe-t-il lorsque des professeurs enseignent dans d'autres écoles de musique en tant que remplaçants ou intérimaires ?

Mme Jessica STEFFEN du service du personnel, explique que cela est réglé par la loi.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) est d'accord avec la déclaration de la conseillère Tess BURTON (LSAP) et demande comment cela est réglé dans d'autres écoles de musique.

Mme Jessica STEFFEN du service du personnel, explique qu'en réponse à des questions posées à d'autres services du personnel, dans d'autres écoles de musique, les professeurs sont généralement engagés tout de suite comme employés communaux. Cela rendrait les choses plus simples pour l'employé, car rien ne changerait pour lui tant qu'il n'aurait pas atteint les 20 ans de travail avec la commune pour bénéficier de la caisse de pension des fonctionnaires.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) ajoute que cela serait également plus attractif pour l'école de musique.

La décision de principe est adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

9. Pacte Nature: Désignation des membres de l'équipe nature

Les membres suivants sont nommés à l'unanimité :
- *Marc KRIER, échevin.*
- *Philippe FISCH, préposé forestier.*
- *Kevin BECKER, consultant indépendant.*
- *Sven NUSZKOWSKI, membre de l'administration communale.*
- *Marc THIEL, conseiller interne Pacte Nature (SIAS).*
- *Xavier PETRY, conseiller interne Pacte Nature (SIAS).*

10. Pacte Climat: Désignation des membres de l'équipe climat

Les membres suivants sont nommés à l'unanimité :

- *Marc KRIER, échevin.*
- *Claude WAGNER, membre de la commission des bâtisses et de l'aménagement du territoire.*
- *Jean-Claude WELTER, conseiller indépendant.*
- *Kevin BECKER, conseiller indépendant.*
- *Artur WILLEMS, membre de la commission des bâtisses et de l'aménagement du territoire.*
- *Marc KIEFFER, conseiller indépendant.*
- *Sven NUSZKOWSKI, membre de l'administration communale.*
- *Lars LINSTER, conseiller externe pacte climat.*

11. Approbation de l'avenant au règlement de circulation de la Ville de Grevenmacher

L'échevin Marc KRIER (déi gréng), fait savoir qu'aucune remarque n'a été faite au sein de la commission de la circulation et de la mobilité concernant l'avenant. La suggestion d'utiliser le parking « Kiss&Go » dans la rue Ste-Catherine comme parking normal pendant les vacances scolaires a été rejetée par le Ministère.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) déplore que la commission de la circulation et de la mobilité n'ait pas pu faire de prise de position car il n'y avait pas assez de temps pour réagir. Le courriel avec les modifications avait probablement été envoyé le 1er décembre à l'échevin Marc KRIER (déi gréng), mais n'est parvenu aux membres de la commission que le 4 décembre dans l'après-midi. Le 5 décembre en fin d'après-midi, les membres de la commission ont reçu une nouvelle information selon laquelle toutes les objections devraient être déposées au plus tard le 6 décembre à 8 heures.

L'avenant au règlement de la circulation est adopté à l'unanimité par le Conseil communal.

12. Présentation Budget rectifié 2023 et Budget initial 2024

En 2023, le bourgmestre précédant Léon GLODEN (CSV) est revenu sur la crise de Corona, qui serait pour ainsi dire surmontée, selon la bourgmestre Monique HERMES (CSV). Après cette crise, la guerre en Ukraine a éclaté, avec toutes ses conséquences humaines et économiques. Une guerre qui se poursuit malheureusement encore aujourd'hui et dont la fin ne semble pas en vue, mais dont les effets se seraient calmés dans notre région, à savoir l'accueil des réfugiés ukrainiens, l'inflation, etc.

En octobre 2023, après le conflit au Caucase, une terrible crise géopolitique est venue s'ajouter : le conflit au Proche-Orient avec l'attaque terroriste du Hamas et l'invasion israélienne de la bande de Gaza. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) déplore la souffrance humaine qui résulte de ce conflit.

Malgré tout cela, il faut rester optimiste et continuer à travailler avec motivation.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie tous les collaborateurs/trices qui, en ces temps difficiles, sont souvent obligés de travailler davantage. C'est à eux/elles qu'elle consacre son premier discours de présentation du projet de budget rectifié 2023 et du projet initial 2024.

Grâce à une politique financière saine, il a été possible de continuer à investir raisonnablement. Cela correspond également au souhait du gouvernement de relancer l'économie et de développer l'emploi.

Les objectifs de la déclaration du Collège échevinal du 25 juillet 2023 ont été mis en œuvre de manière conséquente.

Les priorités que le Collège échevinal s'est fixées sont en cours de planification, de réalisation ou déjà partiellement réalisées :

- *Achèvement du nouveau Centre culturel avec la gare routière et le parking souterrain ;*
- *Réaménagement de la « Place du Marché aux Bestiaux » (« Schweinsmoart ») ;*
- *Extension des infrastructures scolaires ;*
- *Réaménagement de la Place du Marché ;*
- *Phase 3 de la Promenade de la Moselle ;*
- *Projet d'un nouvel atelier communal ;*
- *Construction de logements dans le PAP « Pietert » et plus tard dans le PAP « Op Flohr »;*
- *Promotion des cabinets médicaux avec service d'urgence le week-end.*

En conséquence : « Mission in progress » !

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique d'autres points importants qui doivent être réalisés:

- *La mise en exploitation du nouveau Centre culturel ;*
- *Simplification du stationnement à Grevenmacher ;*
- *« PAG » ;*
- *Extension de l'administration communale avec la rénovation de la maison N°3 sur la Place du Marché;*
- *Promotion des commerces et des « pop-up stores » (ce qui s'avère difficile) ;*
- *Embauche d'un coordinateur sportif ;*
- *Poursuite des subventions pour les investissements dans les énergies renouvelables ;*
- *Réduction des déchets grâce à un nouveau règlement sur les taxes à partir du 01.07.2024 ;*
- *Réduction de la pollution lumineuse par l'utilisation de LED supplémentaires ;*
- *Installation de points d'eau potable sur différentes places ;*
- *Aménagement trottoir et amélioration du parking « Op Flohr » ;*
- *Tableau d'affichage numérique devant la maison communale ;*
- *Espace partagé - « rue de la Poste » ;*
- *« Funpark op Fooscht » ;*
- *Piscine : rénovation du revêtement du bassin non-nageur ;*
- *Réaménagement de la « rue de Trèves » et de la « Schiltzeplaz » ;*
- *Renouvellement du système de sonorisation dans la zone piétonne ;*
- *Sources au « Geyershaff » ;*
- *Acquisition de terrains supplémentaires ;*
- *« Stued » (logements multigénérationnels) et « Kummert » (communauté pour jeunes) ;*
- *« Tiny-Houses » ;*
- *Nouveau règlement sur les bâtisses - étude et élaboration par CO3 ;*
- *Rénovation des chemins ruraux - « Kinnebësch » et « Grueweréck » ;*
- *Aménagement d'une zone 30 à proximité de l'école fondamentale ;*
- *Réaménagement de la « rue Victor Prost » (à la suite du réaménagement du « Stued ») ;*
- *Réaménagement de la « rue de Wecker" ;*
- *Réaménagement de la « rue Syr »;*
- *Cimetière - ascenseur jusqu'au nouveau columbarium ;*
- *Cimetière de forêt ou de vigne ;*
- *« rue de Münschecker » / « rue de Manternach » (passage pour piétons) ;*
- *Toit en toile flexible pour le « Kulturhuef » ;*

Le budget constitue un document numérique. Une idée ou des projets qui ne coûtent rien à la commune n'y sont pas inscrits.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) exprime ses remerciements aux membres des partis de la coalition pour leur engagement au quotidien, y compris dans les syndicats ou associations où ils représentent la commune.

Elle remercie également les conseillers des partis d'opposition DP et LSAP pour leur collaboration loyale et efficace.
Elle cite le bourgmestre précédent, Léon GLODEN (CSV). « On est généralement sur la même longueur d'onde, sauf en ce qui concerne les chiffres ».
Le Conseil communal fait preuve d'un respect mutuel qui fait souvent défaut dans la société actuelle.

Les graphiques suivants reflètent l'évolution du nombre d'habitants et du personnel.
Nombre d'habitants au 01.01.2023 : 5086, au 20.11.2023 : 5172 (86 nationalités différentes).
Le nombre d'habitants a augmenté de 89 personnes.

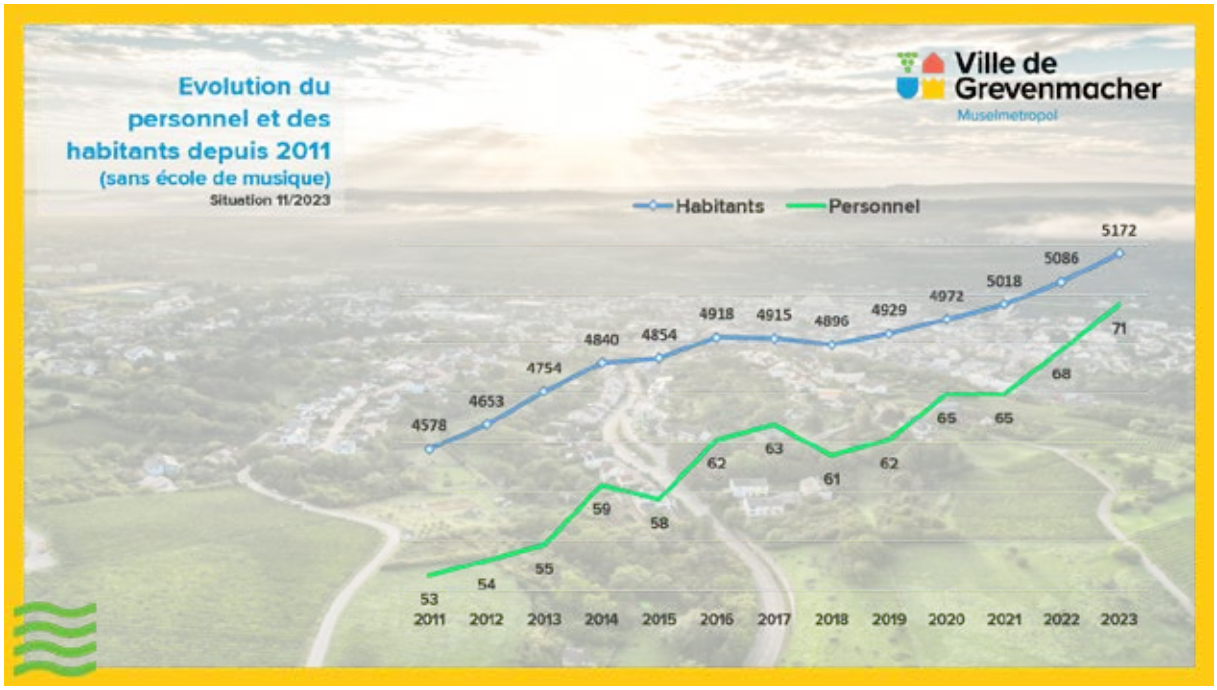

Le nombre d'employés est passé de 68 en 2022 à 71 en 2023.

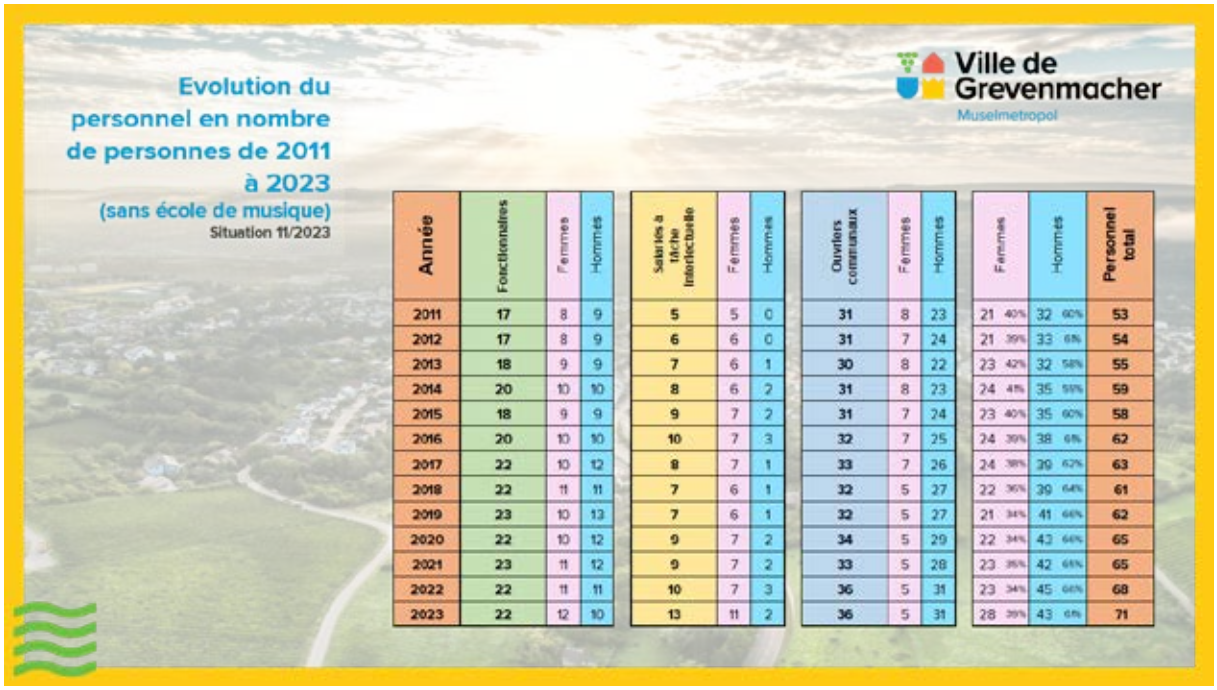

Evolution du personnel en nombre de personnes de 2011 à 2023
(sans école de musique)
Situation 11/2023

Année	Fonctionnaires	Femmes	Hommes	Salariés à tâche intellectuelle	Femmes	Hommes	Ouvriers communaux	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Personnel total
2011	17	8	9	5	5	0	31	8	23	21 40%	32 60%	53
2012	17	8	9	6	6	0	31	7	24	21 39%	33 61%	54
2013	18	9	9	7	6	1	30	8	22	23 42%	32 58%	55
2014	20	10	10	8	6	2	31	8	23	24 41%	35 59%	59
2015	18	9	9	9	7	2	31	7	24	23 40%	35 60%	58
2016	20	10	10	10	7	3	32	7	25	24 39%	38 61%	62
2017	22	10	12	8	7	1	33	7	26	24 38%	39 62%	63
2018	22	11	11	7	6	1	32	5	27	22 36%	39 64%	61
2019	23	10	13	7	6	1	32	5	27	21 34%	41 66%	62
2020	22	10	12	9	7	2	34	5	29	22 34%	43 66%	65
2021	23	11	12	9	7	2	33	5	28	23 35%	42 65%	65
2022	22	11	11	10	7	3	36	5	31	23 34%	45 66%	68
2023	22	12	10	13	11	2	36	5	31	28 39%	43 61%	71

Budget rectifié 2023

Recettes ordinaires :

+28.287.512.-€	+30.942.24.-€	+2.654.734.-€ (+9%)
Budget initial autorisé 2023	**Budget rectifié 2023**	**Δ BR 2023 vs BI 2023**

En ce qui concerne les recettes ordinaires, l'ICC et le FDGC ont connu une évolution positive.

ICC (Impôt commercial) :		*FDGC (Fonds de dotation global des communes) :*	
2023 BI :	*2.560.538.-€*	*2023 BI :*	*18.444.733.-€*
2023 BR :	*3.078.038.-€*	*2023 BR :*	*19.581.515.-€*

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) indique que le dépôt à terme de la Ville de Grevenmacher a rapporté cette année 164.000.-€ en intérêts.

Dépenses ordinaires :

+26.827.079.-€	+25.447.603.-€	-1.379.476.-€
Budget initial autorisé 2023	**Budget rectifié 2023**	**Δ BR 2023 vs BI 2023**

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que chaque année, des économies sont réalisées dans les dépenses ordinaires. Cette année, il s'agit de 1.379.476.-€ (= -5% de dépenses). Elle remarque que les économies d'énergie constituent un thème permanent et que la Ville de Grevenmacher a été une des premières communes à agir dans ce sens.

Les mesures suivantes ont été prises :

- *Fermeture du bain en plein air de Grevenmacher le 15 septembre 2023, au lieu du 30 septembre 2023 ;*
- *Extinction de l'éclairage des bâtiments publics et des monuments à partir de 22 heures ;*
- *Extinction des projecteurs décoratifs au sol ;*
- *Passage continu de l'éclairage public aux LED ;*
- *Réduire la luminosité de l'éclairage nocturne de 60% dans différentes rues ;*
- *Optimisation des installations de chauffage dans les bâtiments publics.*

Recettes extraordinaires :

+26.020.916.-€	+18.227.953.-€	-7.792.963.-€ (-30%)
Budget initial autorisé 2023	**Budget rectifié 2023**	**Δ BR 2023 vs BI 2023**

Dépenses extraordinaires :

+33.832.894.-€	+23.443.217.-€	-10.389.677.-€ (-30%)
Budget initial autorisé 2023	**Budget rectifié 2023**	**Δ BR 2023 vs BI 2023**

Résultat extraordinaire 2023:	-5.215.264.-€

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe qu'en raison de la bonne gestion budgétaire, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt prévu de 19.650.000.-€. L'emprunt de 12.000.000 d'euros fixé en octobre sera probablement utilisé début 2024 avec une première tranche de 8.000.000 d'euros.
Comme la Ville de Grevenmacher n'a pas encore eu recours à un nouvel emprunt, environ 350.000.-€ d'intérêts ont ainsi été économisés.

Conclusion concernant le budget rectifié 2023

Boni ordinaire 2023 :

+1.460.433.-€	+5.494.642.-€	+4.034.209.-€ (+276%)
Initial 2023	**Rectifié 2023**	**Δ BR 2023 vs BI 2023**

Résultat final :

+5.494.642,-€	-5.215.264,-€	+8.033.334,-€	+8.312.713,-€
Résultat ordinaire	**Résultat extraordinaire**	**Boni 2022**	**Résultat final**

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remarque qu'avec un résultat net de +8.312.712.-€, la commune se voit toujours dans une bonne situation.

Les projets et investissements suivants ont été réalisés en 2023 :

- *Conversion de l'éclairage public en LED ;*
- *« Terrain multisports » ;*
- *Un tableau d'affichage au stade ;*
- *Réaménagement de la « rue Boland » et du « Stued » ;*
- *Renouvellement du liner de la piscine ;*
- *Ouverture du café des parents au Potaschberg ;*
- *L'apprentissage digital à l'école fondamentale ;*
- *Extension de la Maison relais ;*
- *Lancement de l'application « Hoplr » pour les voisins.*

Il convient également de mentionner que l'école fondamentale est désormais équipée au plus haut niveau informatique et qu'à l'avenir, les investissements dans ce domaine se poursuivront.

La Ville de Grevenmacher ne connaît pas et ne connaîtra pas de problème de parking. Les dernières statistiques d'utilisation du parking public « Réngmauer » le prouvent. Pas moins de 25 places de parking ont été louées par la Ville de Grevenmacher à des habitants. D'autres possibilités de stationnement seront créées dans le parking souterrain du nouveau Centre culturel.

2023 a également été une année riche en événements. De nombreux événements intéressants ont eu lieu, notamment la Foire aux Vins, l'exposition « Maacher Oart », le « Maacher Museksfestival », la Fête nationale avec la visite officielle du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse, la Fête du Raisin et du Vin, la manifestation « Blind Date with a Book », le défilé de mode, des vernissages et des lectures réussis.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, il faut également mentionner les investissements dans l'assainissement des sources « Geyershaff », qui seront probablement raccordées fin 2024.

Budget initial 2024

Recettes ordinaires :

+30.942.246.-€	+31.185.27.-€	+243.025.-€ (+1%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

ICC :

+3.078.038.-€	+2.832.232.-€	-245.806.-€ (-8%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

FDCG :

+19.581.515.-€	+20.256.289.-€	+674.744.-€ (+3%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

Dépenses ordinaires :

+25.447.603.-€	+30.535.431.-€	+5.087.828.-€ (+20%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

Explications concernant les dépenses ordinaires :

a) Budget relatif aux frais du personnel

+9.750.734.-€	+10.039.784.-€	+289.050.-€ (+3%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

	+11.342.633.-€	+1.302.849.-€ (+13%)
	Budget initial 2024	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

2023 :

- *Reclassement des enseignants de l'école de musique*
- *Reclassement des agents municipaux*
- *Accord salarial - prime de 5% sur les 100 premiers points*
- *3x l'indice*
- *Promotions*
- *Nouveaux recrutements « nets » +3.*

2024 :

- *Reclassement des enseignants de l'école de musique*
- *1x Indice ▶ +283.566.-€*
- *Accord salarial + 1,95% ▶ +221.182.-€.*
- *Promotions, par ex. pour certains enseignants de l'école régionale de musique ▶ +171.144.-€.*
- *« Contribution Caisse de Prévoyance (CFPEC) » des fonctionnaires communaux passe de 20,3% à 28,01% ▶ +278.729.-€*
- *Nouveaux recrutements : Juriste A1, coordinateur sportif A2, rédacteur B1 50% (50% VdG & 50% SIAEG), ingénieur A2, concierge pour le Centre culturel, technicien de scène et un ouvrier communal ▶ +348.228.-€.*

b) Augmentation des frais financiers en fonction de l'endettement supplémentaire et du taux d'intérêt élevé. Au 1er janvier 2024, 2 prêts seront remboursés.

Intérêts débiteurs :

+655.401.-€	+1.696.142.-€	+1.040.741.-€ (+159%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

Annuités des emprunts :

+1.929.467.-€	+2.276.673.-€	+347.206.-€ (+18%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

CGDIS :

+285.500.-€	+318.000.-€	+32.500.-€ (+11%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

SIDERE :

+697.000.-€	+972.500.-€	+275.500.-€ (+40%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

SIDEST :

+965.188.-€	+1.030.830.-€	+65.642.-€ (+7%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

OFFICE SOCIAL :

+227.500.-€	+240.500.-€	+13.000.-€ (+6%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

CIGR :

+347.802.-€	+377.500.-€	+29.698.-€ (+9%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**Δ BI 2024 vs BR 2023**

c) Mise en exploitation du nouveau Centre culturel 270.000.-€.

b) Si l'on cumule les points a), b) et c), on obtient un montant de 3.377.136.-€.

d) L'augmentation générale des prix.

En ce qui concerne les prix de l'énergie (gaz et électricité), la commune s'est fixé pour objectif de réduire les coûts l'année prochaine en diminuant la consommation.

Résultat ordinaire :

+31.185.271.-€	+30.535.431.-€	+649.840.-€
Recettes ordinaires 2024	**Dépenses ordinaires 2024**	**Résultat ordinaire IH 2024**

Il est prévu de clôturer l'année 2023 avec un excédent d'environ 649.840.-€.

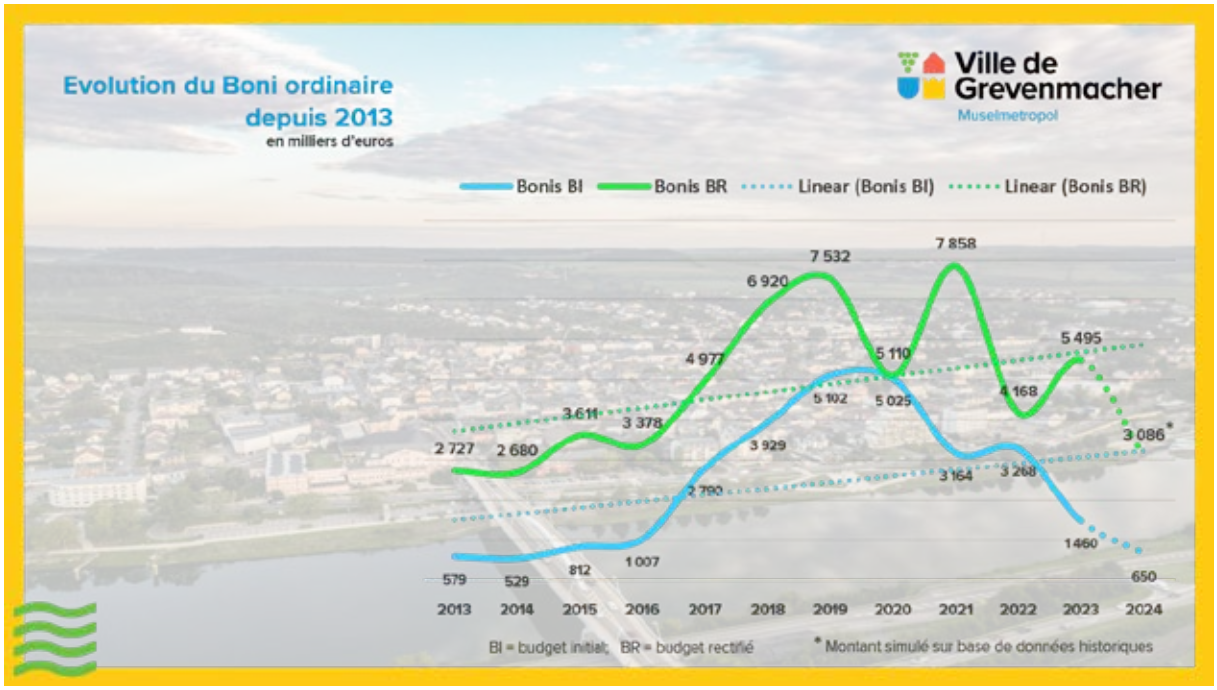

**montant simulé sur base de données historiques.*

Recettes extraordinaires :

+18.227.953.-€	+24.351.820.-€	+6.123.867.-€ (+34%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**BI 2024 vs BR 2023**

Dépenses extraordinaires :

+23.443.217.-€	+32.701.300.-€	+9.258.083.-€ (+39%)
Budget rectifié 2023	**Budget initial 2024**	**BI 2024 vs BR 2023**

Résultat extraordinaire 2024 :	-8.349.480.-€

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique qu'en raison du bon avancement des travaux du Centre culturel, les dépenses extraordinaires vont exceptionnellement augmenter. Rien que pour ce projet, 14.000.000.-€ sont prévus dans le budget 2024. Quant aux travaux concernant la gare routière et la Place du Marché aux Bestiaux, ils seront financés à hauteur de 3.608.000.-€ et respectivement 940.000.-€ dans le budget 2024.
L'apport pour investissements passe de 500.000.-€ à 1.000.000.-€ pour le SIDEST.

Un nouvel emprunt de 21.500.000.-€ est prévu pour 2024. Les emprunts 2023 + 2024 s'élèvent alors à 33.500.000.-€.
Les emprunts prévus dans le plan pluriannuel 2023 + 2024 s'élèvent à 43.650.000.-€.

Par conséquent, le nombre d'emprunts nécessaires est inférieur à celui prévu dans la planification pluriannuelle. En 2023, l'endettement par habitant de la Ville de Grevenmacher a ainsi diminué.

Conclusion concernant le budget initial 2024

+649.840.-€	-8.349.480.-€	+8.312.713.-€	+613.073.-€
Résultat ordinaire	**Résultat extraordinaire**	**Boni 2023**	**Boni final**

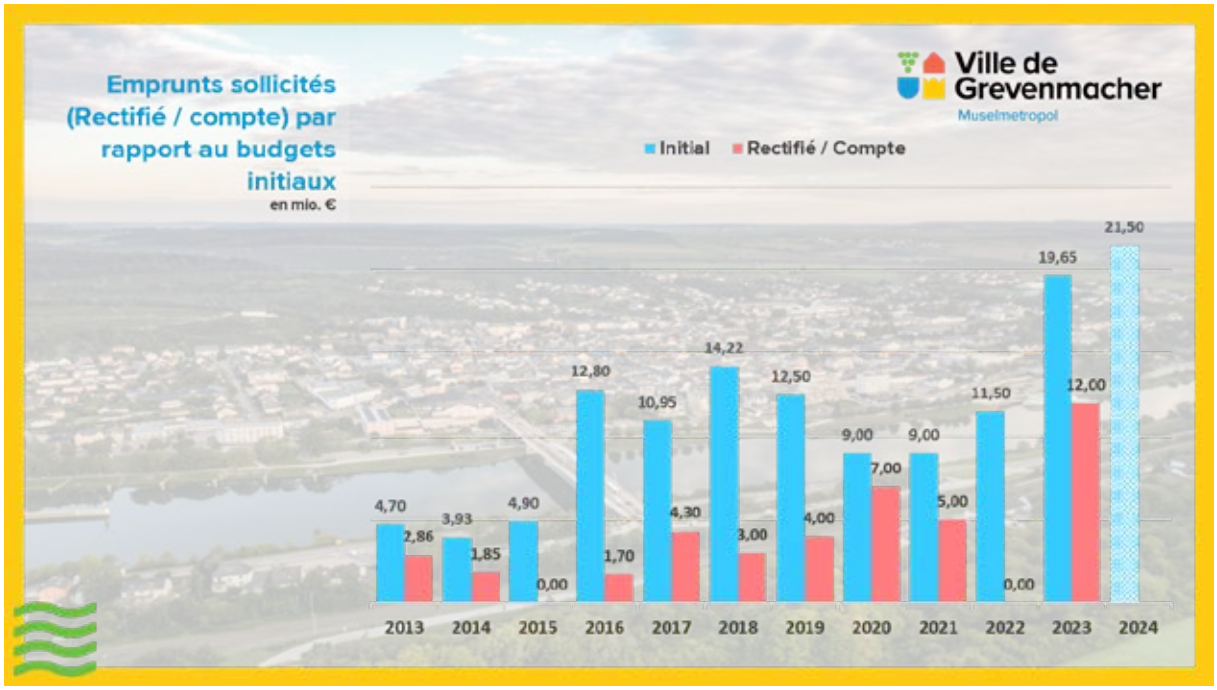

Projets majeurs et investissements 2024

Achèvement et mise en exploitation du nouveau Centre culturel, de la gare routière et du parking souterrain

Travaux de rénovation de la maison n° 3 - Place du Marché

- *Achèvement et mise en exploitation du nouveau Centre culturel, de la gare routière et du parking souterrain.*
- *Réaménagement du « Schweinsmoart ».*
- *Installation de panneaux photovoltaïques sur le Centre culturel.*
- *Travaux de rénovation de la maison n° 3 - Place du Marché.*
- *Achat d'autres biens immobiliers, par exemple pour l'extension des infrastructures scolaires, si une opportunité se présente.*
- *Travaux de maçonnerie au cimetière juif de Grueweréck.*
- *Ascenseur pour l'accès au columbarium au cimetière communal.*
- *Réaménagement de la « rue de Wecker ».*
- *Réaménagement de la « rue Victor Prost ».*
- *PAP Pietert.*
- *Planification de l'extension des infrastructures scolaires et de la Maison relais.*
- *Rénovation du bain en plein air (Nouveau revêtement bassin pour non-nageurs).*
- *Troisième phase de la promenade de la Moselle.*
- *Soutien aux cabinets médicaux qui offrent des services d'urgence le week-end.*
- *Promotion du commerce et des pop-up shops.*
- *Extension du parc de véhicules :*
- *Fourgon/petite camionnette pour le service des eaux 50.000€ (véhicule de remplacement), Fourgon/petite camionnette pour le service de la circulation 50.000€ (véhicule de remplacement), véhicule utilitaire électrique (véhicule de remplacement Piaggio) 50.000€ , « mini-pelle à chenilles » 70.000€.*

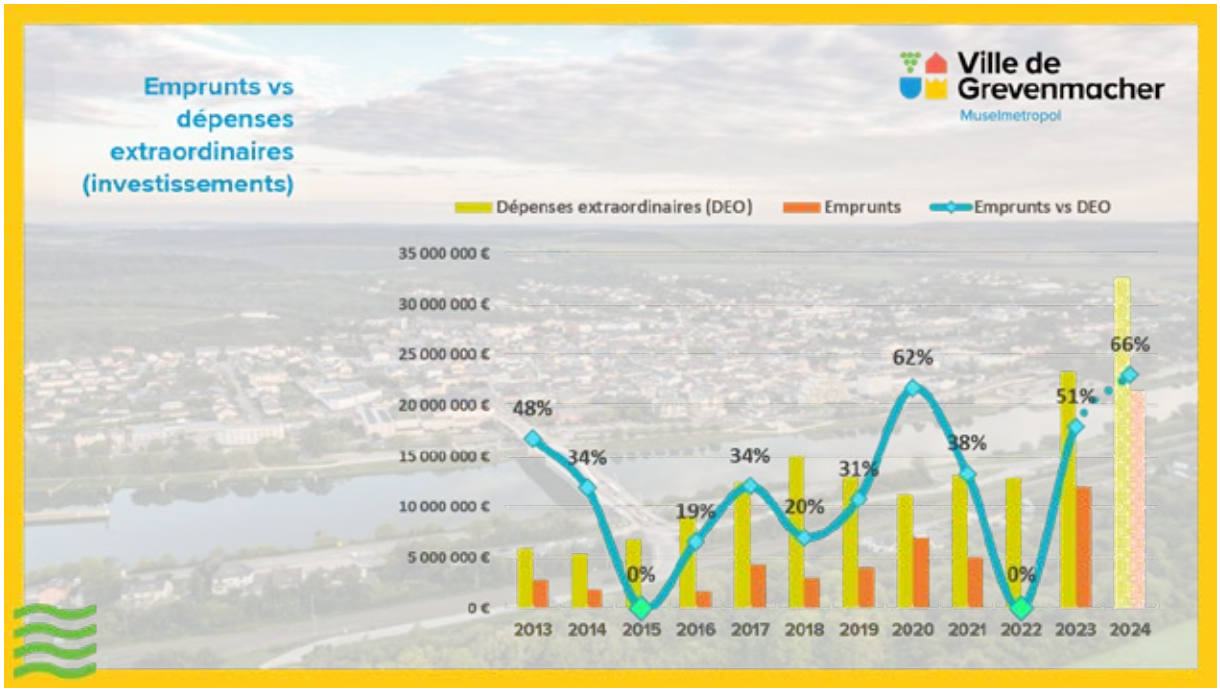

Des investissements importants sont donc prévus pour l'année 2024 afin d'améliorer encore la qualité de vie des citoyens de la Ville de Grevenmacher. En outre, du personnel supplémentaire sera engagé pour faire face à l'augmentation constante du volume de travail.

Il s'agit d'un budget structurel empreint d'optimisme, de courage et de responsabilité pour le bien-être de la Ville de Grevenmacher et de ses citoyens qui y vivent et qui y travaillent.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) termine son discours de présentation du budget rectifié 2023 et du budget initial 2024 en remerciant le précédent bourgmestre Léon GLODEN (CSV) pour son travail inlassable. Elle remercie également M. Ralph WAGNER du service financier, la secrétaire communale Carine MAJERUS, le chef du service technique, M. Yves CHRISTEN, ainsi que tous les collaborateurs pour leur aide constante dans la mise en musique du projet de budget.

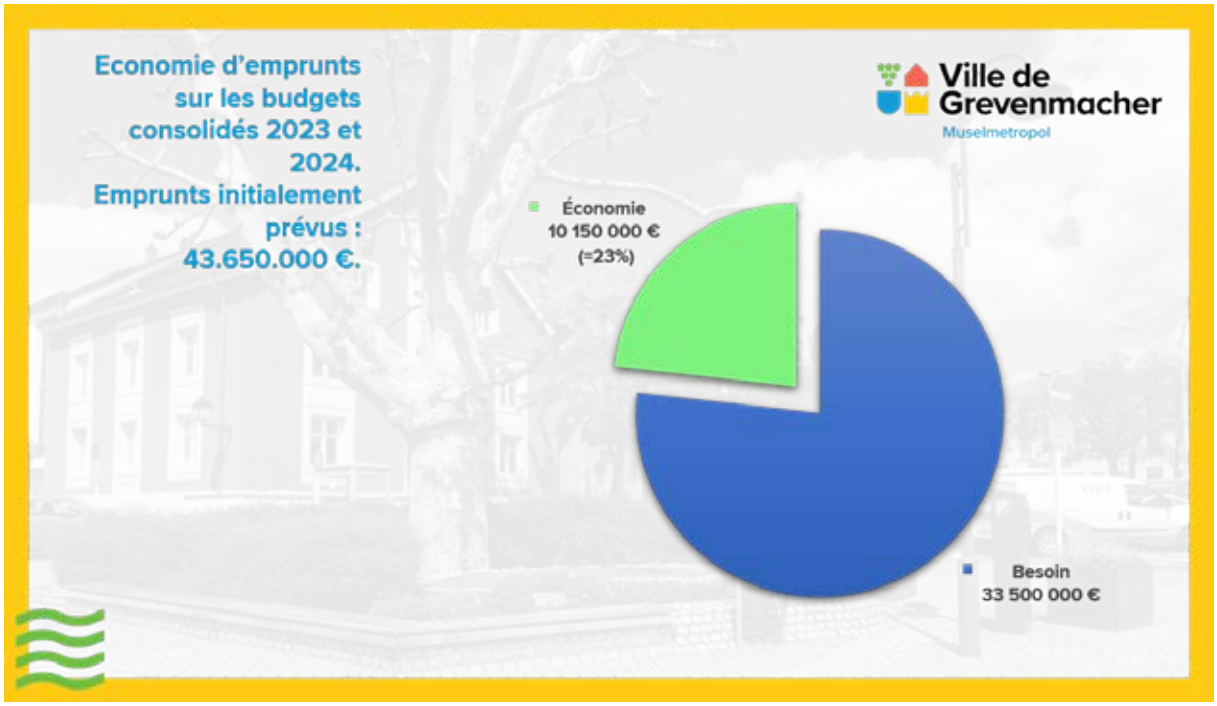

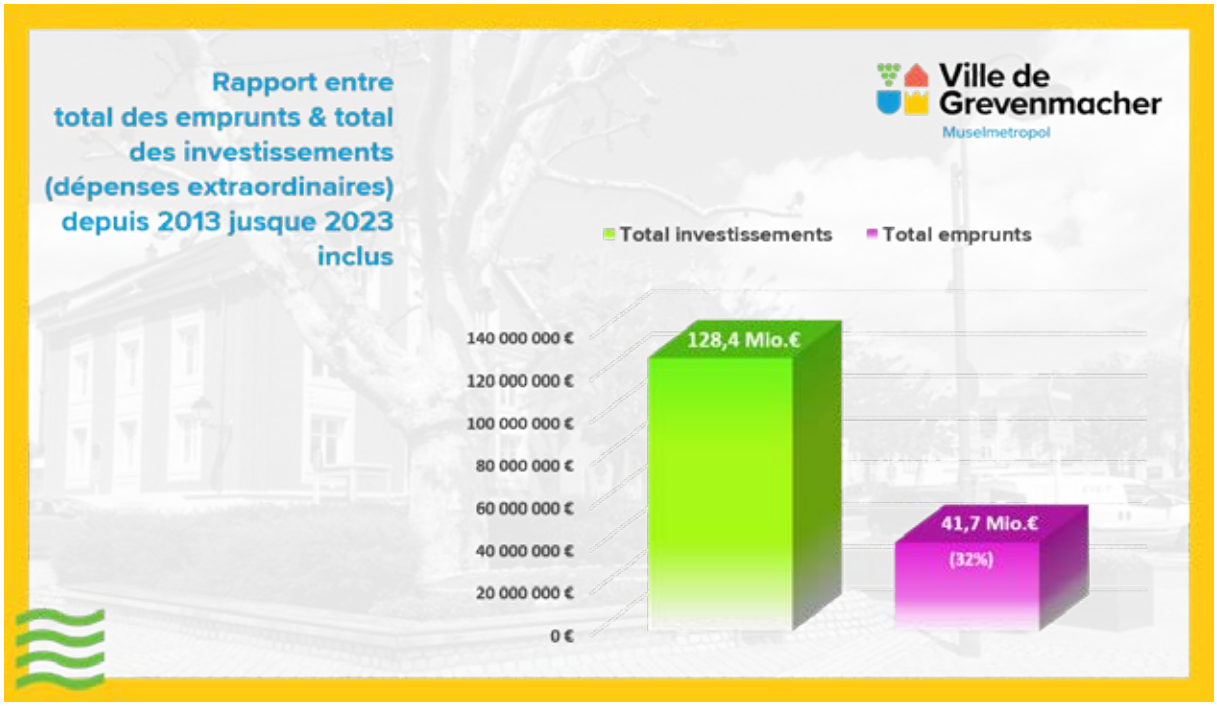
Rapport entre total des emprunts & total des investissements (dépenses extraordinaires) depuis 2013 jusque 2023 inclus
Ville de Grevenmacher
Muselmetropol
Total investissements
Total emprunts
140 000 000 €
120 000 000 €
100 000 000 €
80 000 000 €
60 000 000 €
40 000 000 €
20 000 000 €
0 €
128,4 Mio.€
41,7 Mio.€
(32%)

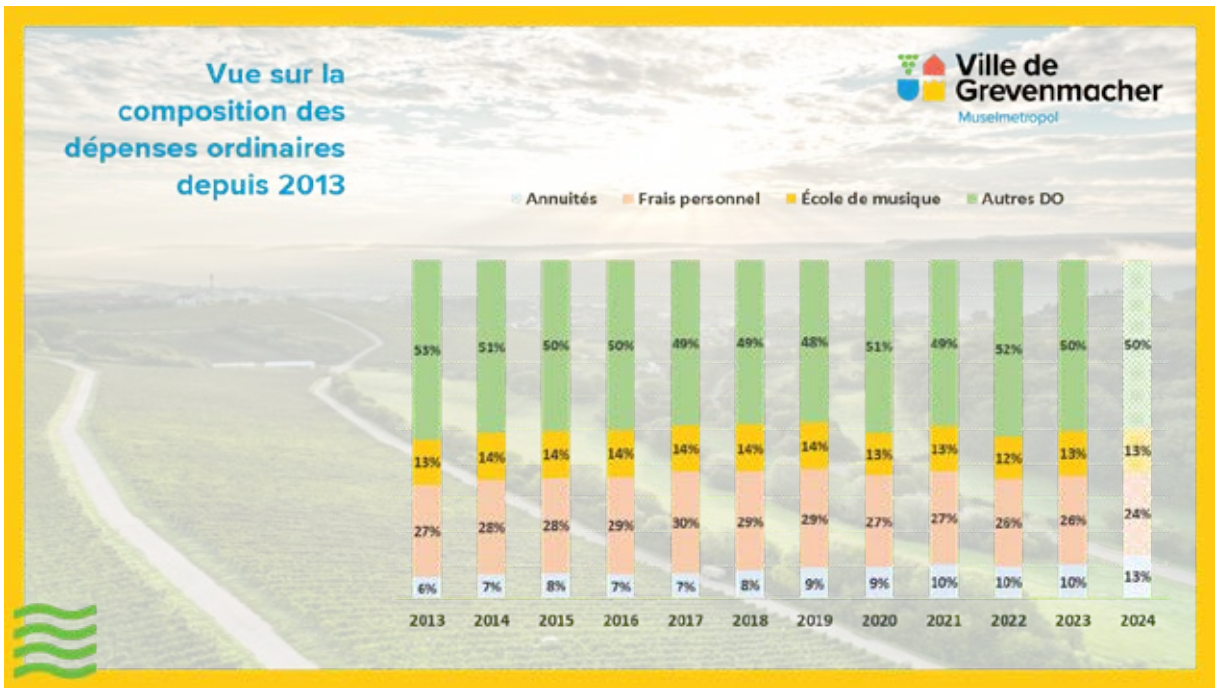
Vue sur la composition des dépenses ordinaires depuis 2013
Ville de Grevenmacher
Muselmetropol
Annuités
Frais personnel
École de musique
Autres DO
2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024
53% 51% 50% 50% 49% 49% 48% 51% 49% 52% 50% 50%
13% 14% 14% 14% 14% 14% 14% 13% 13% 12% 13% 13%
27% 28% 28% 29% 30% 29% 29% 27% 27% 26% 26% 24%
6% 7% 8% 7% 7% 8% 9% 9% 10% 10% 10% 13%

13. Informations du collège échevinal

La bourgmestre Monique HERMES (CSV), informe :

- *L'administration communale publiera sur les médias sociaux disponibles un communiqué autorisant un feu d'artifice pendant 20 minutes la nuit de la Saint-Sylvestre.*

- *A partir du 01.01.2024, les heures d'ouverture de l'administration communale de Grevenmacher changent. Ceci à la demande de la délégation du personnel de l'administration communale.*

- *Un habitant de la Ville de Grevenmacher a offert un tambour de tirage à l'administration communale. Celui-ci peut également être utilisé par Union commerciale.*

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique :

- *Dans le cadre des festivités du 50e anniversaire du SIAS, 50 arbres seront plantés le 24 février 2024.*

- *Le bus à la demande, qui est mis en place en collaboration avec la commune de Manternach, aura un nouveau design. A l'avenir, il n'y aura plus qu'un seul numéro de téléphone. Ceci sera communiqué dans le prochain bulletin communal.*

14. Questions au collège échevinal

Conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) :

- *Le stand de boissons lors des festivités de la Saint-Nicolas le 03.12.2023 était mal placé. Il n'y avait pas moyen de passer en fauteuil roulant ou avec une poussette. Serait-il possible de déplacer la scène sur la petite Place du Marché ? Là, il y aurait d'ailleurs tous les aménagements nécessaires, comme par exemple le comptoir couvert « kleen Moartplaz ».*

  La bourgmestre Monique HERMES (CSV) est d'accord avec le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) et se félicite de sa remarque. Il faudrait communiquer le nouvel emplacement pour les festivités de l'année prochaine.

  La conseillère Liane FELTEN (CSV) ajoute qu'en déplaçant la scène sur la petite Place du Marché, les risques de sécurité seraient moindres, car cela ne se déroulerait plus dans la rue.

Conseillère Carine SAUER (CSV) :

- *Le crématorium de Hamm aura une deuxième salle de cérémonie. En 2022, 3120 crémations ont eu lieu.*

- *L'initiative « Super Senior » du MEC asbl (Mouvement pour l'Égalité des Chances) a obtenu en 2023 le « Label de Qualité Bénévolat 2023 ».*

- *Pour quelle raison la ligne de bus 333 en direction de Wasserbillig ne dessert-elle pas la « rue des Tanneurs » ? De nombreux résidents de la maison de retraite utiliseraient ce moyen de transport pour se rendre chez les médecins à Wasserbillig.*

  La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que les liaisons par bus ont une plage horaire très étroite et qu'en desservant la « rue des Tanneurs », les temps de parcours ne peuvent plus être respectés.

Martine COGNIOUL-LOOS, conseillère (CSV) :

- *Il faudrait réfléchir à un système de guidage de stationnement à Grevenmacher. Des panneaux de direction indiquant la distance jusqu'à un parking seraient très utiles.*

  La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ainsi que l'échevin Marc KRIER (déi gréng) déclarent que cela n'a pas été approuvé. La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) fait remarquer qu'il ne faut pas en rester là et qu'il faut reposer la question.